

Image not found or type unknown



Travaux effectués par une entreprise

Par **orchida**, le **28/09/2008** à **11:36**

Bonjour,
En février 2007, une entreprise a procédé à la destruction d'une cheminée. Ces travaux ont occasionné des dégâts assez importants par manque de protection. L'artisan voulait que je paye en espèces. J'ai refusé, j'ai donc demandé une facture et qu'il déclare auprès de son assurance les dégâts occasionnés. Après deux rappels téléphoniques de ma part, je n'ai toujours pas la facture.
Je souhaiterais savoir :
- le délai de facturation
- et d'autre part, si j'effectue les travaux de réparation, me reste t-il un recours possible en cas de facturation tardive.
Cordialement